



COMMUNE DE MESSERY

**Conseil municipal
du vendredi 25 novembre 2022
à 18h30 à l'espace Littorelle
PROCES-VERBAL**

Etaient présents : Serge BEL. Frédéric RODRIGUES. Nathalie VUARNET. Thierry NOIR. Roseline MEGHEZZI. Claude GERARD. Annie BLOT. Bettina SCHMIDT. Claude CERRI. Charlène COSTAFROLAZ. Alexis MARI. Alexandre RAYMOND. François KRAUZE.

Absents : Bernard WALET. Isabelle DUCROZ. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK. Jacques GROSJEAN. Nathalie REYNAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de procurations : 3

Date de la convocation : 16 /11/2022

1. **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Claude GÉRARD est désigné secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2022.**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. **Choix d'un fournisseur d'électricité >36 kVA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'on a reçu qu'une seule offre dans le cadre du marché public de fourniture d'électricité PDL > 36 kVA pour les différents bâtiments communaux. En effet, deux dépôts ont été réceptionnés sur la plateforme MP74 mais le premier dépôt est un courrier de non-réponse de la part de TOTAL ENERGIES. Le second dépôt est une offre de la société ENERCOOP. Cette offre a été examinée en CAO ce jour à 18h15. Deux critères ont été analysés :

- Prix

- Estimation annuelle : 29.236,06 € HT/an.
- Prix heures pleines été : 36,611 c€/kWh HT
- Prix heures pleines hiver : 26,293 c€/kWh HT
- Prix heures creuses été : 49,665 c€/kWh HT
- Prix heures creuses hiver : 32,444 c€/kWh HT

- Valeur technique de l'offre

Electricité verte (approvisionnement à 100% en contrats directs auprès de producteurs d'électricité renouvelable indépendants) et local.

Alexandre RAYMOND précise que l'acceptation de cette offre entraînera une augmentation de 38,5% par rapport au contrat actuel. A titre d'exemple, cela représente une augmentation de 6500 euros annuel sur la facture du groupe scolaire.

M. le Maire reprend la parole et explique que deux options sont alors envisageables :

- soit déclarer le marché infructueux
- soit accepter l'offre d'ENERCOOP

Or, une augmentation de 38,5% dans le contexte actuel semble raisonnable. Et sachant que la commune de Messery est une petite collectivité, les possibilités de négociation sont nulles. La Commission d'Appel d'Offres a donc décidé d'accepter l'offre proposée par la société ENERCOOP.

Frédéric RODRIGUES pose la question suivante : si les tarifs baissent dans un an, pourra-t-on bénéficier d'une réduction ? Alexandre RAYMOND répond que non, les prix sont bloqués pour deux ans (durée du contrat).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'offre d'ENERCOOP dans le cadre du marché public d'électricité PDL > 36 kVA

Le secrétaire de séance

Le Maire

Claude GERARD

Serge BEL

